

Signature officielle Charte « Propreté Forêt et Lisières »

Jeudi 12 juillet 2018

À l'Ermitage de Franchard 77300 Fontainebleau

Tous unis contre les dépôts sauvages !

Dans la continuité de l'engagement pris avec l'Office National des Forêts (ONF) le 18 janvier 2017 ainsi qu'avec les 67 communes de son territoire en matière de lutte contre les dépôts sauvages, le SMITOM-LOMBRIC est aujourd'hui signataire de la Charte « Propreté Forêt et Lisières ».

Dans ce cadre, le SMITOM-LOMBRIC s'engage en particulier à :

- poursuivre son partenariat avec l'ONF et à continuer de prendre charge une partie du traitement des déchets issus des dépôts sauvages,
- accepter et traiter les déchets provenant des dépôts sauvages dans le cadre de conventions spécifiques signées avec les communes de son territoire,
- continuer de participer au groupe de travail « Propreté Forêt et Lisières » aux côtés de tous les acteurs : Les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'ONF, la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau,
- travailler en lien avec son adhérent le SMICTOM de la Région de Fontainebleau pour l'organisation des campagnes de communication,
- participer à un groupe de travail communication et suivre l'impact des campagnes de communication,
- participer au Groupe de travail avec le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, la Chambre de Commerce et d'industrie 77 et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 77 afin de travailler autour des accès aux déchèteries pour les professionnels.

+ d'infos www.lombric.com

Retrouvez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)



Le SMITOM-LOMBRIC est le syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marne - 67 communes - 300 000 habitants

Contact presse : Stéphanie CLARY : communication@lombric.com

